

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 FÉVRIER 2025

Publiée sur le site Internet de la Ville : 13 mars 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 février 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Marie BRUNET

Membres présents : 33

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, Mme Marie BRUNET, M. Stevens BOBI, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 7

M. René SIMILLION pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Linda TABTE
Mme Anne-Lise LANSIQUE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Lucile MOREL
Madame Claire DURAND MOREL pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO
Monsieur Djamel BOUABDALLAH pouvoir à Monsieur Roger MAZANA
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN

Membres absents: 3

M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD

Délibération n°20250213DEL23

CULTURE

Société Bron Cinéma - Attribution de subvention pour l'édition 2025 du festival Drôle d'endroits pour des rencontres

RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

Mesdames, Messieurs,

Lancé en 1991, le festival *Drôle d'endroit pour des Rencontres* se déroule chaque année, les premiers jours du mois de janvier. Depuis 2023, ce festival est porté par la société *Bron Cinéma*, délégataire retenu pour la gestion du cinéma Les Alizés depuis le 1^{er} septembre 2022.

La convention de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du Cinéma les Alizés précise que : « *Le délégataire s'oblige à poursuivre l'organisation et la gestion du festival "Drôle d'endroit pour des rencontres". Tous les ans la Ville et le délégataire conviennent du programme et du plan de financement du festival. La subvention de la Ville à cet évènement sera fixée annuellement par délibération* ». Le délégataire a organisé la 32^{ème} édition du festival *Drôle d'endroit pour des Rencontres* du 22 au 26 janvier 2025.

La Ville ayant souhaité maintenir cet évènement phare de la programmation artistique brondillante, il est proposé de soutenir ce festival par le versement d'une subvention de 5 000 €.

Cette subvention sera versée en une seule fois. Le délégataire devra transmettre à la Direction de la Culture et du Réseau des Médiathèques au plus tard dans les six mois suivant l'évènement, les justificatifs pour la subvention attribuée au titre de l'édition 2025 :

- les rapports d'activités et financier du dernier exercice clos,
- le compte-rendu financier propre au projet, établi conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Cerfa n° 15059),
- les comptes annuels validés et certifiés du dernier exercice clos (bilan comptable et/ou la situation de trésorerie, et le compte de résultat : dépenses/recettes),
- le relevé d'identité bancaire portant une adresse correspondant à celle du numéro SIRET.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** le versement d'une subvention de 5 000 € à la société *Bron Cinéma* pour accompagner l'édition 2025 du festival *Drôle d'endroit pour des rencontres*.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD